

# Maturité spécialisée en travail social (MSTS)

Présentation à l'intention des élèves de 3<sup>e</sup>  
ECG

# But de la formation

- La MSTS est un **titre de l'ECG** reconnu au niveau national; elle donne accès à la formation **Bachelor en Arts en travail social** dans les orientations de la **Haute école de travail social (HETS)** :
  - service social
  - éducation sociale
  - animation socio-culturelle

# Durée et contenus de la formation

- formation d'un an;
- **stages et expériences professionnelles** d'une durée totale de **31 semaines**
  - stage **préalable** : 4 semaines à 100%
  - stage **spécifique encadré** : 27 semaines à 90%
- un **travail de maturité spécialisée (TMsp)**

# 31 semaines d'expérience professionnelle

Avant la MS  
été 2024

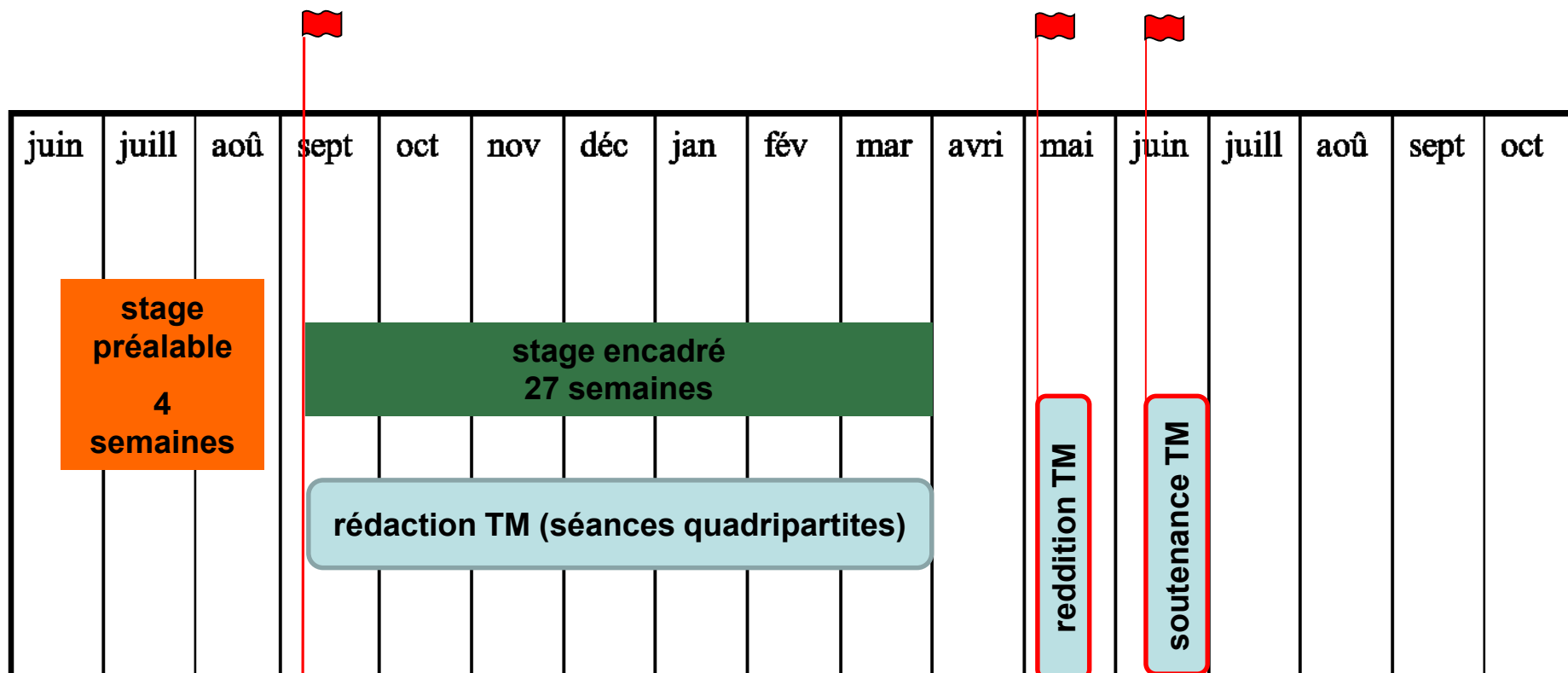
Pendant la MS  
dès le **2 septembre 2024**

stage préalable  
4 semaines

stage spécifique encadré  
27 semaines



# MSTS – déroulement de l'année



Entre le 2 et 16 septembre 2024:  
début de la formation

# Durée des stages en fonction du taux d'activité

Calcul du nombre de semaines à temps partiel pour être équivalent à:

4 semaines de stages préalables

100%	=	40	heures hebdomadaires =	4	semaines
80%	=	32	heures hebdomadaires =	5	semaines
75%	=	30	heures hebdomadaires =	6	semaines

27 semaines du stage encadré dans le domaine social

90%	=	36	heures hebdomadaires =	27	semaines
80%	=	32	heures hebdomadaires =	31	semaines
75%	=	30	heures hebdomadaires =	33	semaines

# Conditions d'admission

- **certificat ECG dans l'option travail social**, avec moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines l'OSP
- **4 semaines de stages préalables à 100%** dans le domaine social au sens large de (fin juin au 16 août 2024)
- **contrat de stage de 27 semaines à 90%** dans une institution d'action sociale
  - Transmission du formulaire du stage encadré jusqu'au 22 août 2024

# Stage préalable – 4 semaines à 100%

- **objectifs** de ce stage: faire une **expérience professionnelle** à plein temps dans la continuité (adaptation, endurance, aptitude à assumer une vie professionnelle au quotidien), **vérifier** ce que représente le métier sur le terrain et confirmer le projet de formation
- à effectuer dans le **domaine du social** au sens large
- un **seul lieu de stage** préalable
- à partir de la fin des **examens de certificats** (mi-juin 2024) et jusqu'au 16 août 2024
- à **chercher dès maintenant**





# Stage encadré : 27 semaines à 90%

- activités professionnelles du stagiaire s'inscrivent dans **l'action sociale**: prise en charge, relation d'aide et accompagnement de personnes (résident.e.s, usagers.ères, etc)
- institutions pédagogiques ou du domaine de la petite enfance **ne conviennent pas**, sauf si elles ont pour mission première l'accueil des personnes à besoins spécifiques
- ECG **valide le choix de l'institution** par le biais d'un formulaire à rendre au doyen de l'ECG **jusqu'au 22 août 2024**
- le **réfèrent de l'institution** évalue et, le cas échéant, valide le stage encadré

# Travail de maturité spécialisée (TMsp)

- **document écrit** qui comprend un **rapport de stage** et une **recherche** sur une problématique en lien avec l'expérience pratique
- **encadrement** (sous formes d'entretiens) : référent.e ECG et, ponctuellement, expert.e HETS + **cours théoriques** placés sous la responsabilité de la HETS, **cours d'analyse de pratique** et **cours de méthodologie de rédaction** du TMsp

# Admission à la HETS

- Séances d'information fortement recommandées;
- Processus d'admission:

<https://www.hesge.ch/hets/formation-base/bachelor-arts-en-travail-social/admissions/admission-ordinaire-formation-du-0>

# Echéancier du processus d'inscription

<b>Dès janvier 2024</b>	Recherche de stages
<b>Mardi 6 février 2024, 17h30</b> <b>Mardi 23 avril 2024, 17h30</b>	Séances d'information HETS (recommandée)
<b>Du 26 février au 8 mars 2024, 17h</b>	Inscription à la MSTs
<b>Juin 2024</b>	Certificat de l'ECG dans l'OSP travail social
<b>Mardi 25 juin 2024</b> Dans chaque ECG	Les élèves seront convoqués dans leur ECG pour communiquer les détails du stage préalable qui sera effectué durant l'été 2024. <b>PRESENCE OBLIGATOIRE</b> Les élèves disposant déjà d'un formulaire de stage encadré rempli sont encouragés à le transmettre à l'ECG à cette date.
<b>Semaine du 24 juin 2024</b>	Confirmation de l'admission provisoire en MSTs
<b>22 août 2024</b> Dans chaque ECG	Validation des 4 semaines de stage préalable <b>PRESENCE OBLIGATOIRE</b> Dernier délai pour transmettre à l'ECG le formulaire du stage encadré
<b>29 août 2024</b> Dans chaque ECG	Confirmation d'admission MSTs <b>PRESENCE OBLIGATOIRE</b> des élèves admis
<b>2 septembre 2024 (et, au plus tard, 16 septembre 2024)</b>	Début du stage encadré et de l'année de formation MSTs

